



GERALD DARMANIN  
MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

[www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)

Paris, le 4 février 2020  
N°955

## **Gérald DARMANIN félicite les douaniers qui ont interpellé neuf passeurs de tabacs de contrebande sur l'ensemble du territoire**

Gérald Darmanin, ministre de l'action et des comptes publics, félicite les douaniers de Lyon, Roissy, Caen et Honfleur, qui au terme de plusieurs opérations menées sur l'ensemble du territoire, ont interpellé neuf passeurs de tabacs de contrebande et saisi plus de 2000 cartouches de cigarettes.

Le 27 janvier, à 22 heures, à la barrière de péage de Beuzeville (27), les douaniers de Caen et Honfleur contrôlent un véhicule. Le conducteur déclare transporter des colis mais accélère brutalement lorsque les agents l'invitent à rejoindre un point de contrôle. Le plan d'alerte est déclenché. Au terme d'une poursuite, le véhicule est stoppé à Caen et le chauffeur interpellé à 22h35. 11 cartons contenant chacun 50 cartouches de cigarettes sont découverts à l'arrière du véhicule, pour un total de 110 kg de tabac. Les Parquets d'Evreux et de Caen sont avertis. L'intéressé est déféré au Parquet d'Evreux et traduit devant le tribunal correctionnel en comparution immédiate. Le dossier est renvoyé à l'audience du 26 février prochain, notamment en raison de la grève des avocats. Dans l'attente de cette audience, le prévenu est placé en détention provisoire.

Le 25 janvier 2020, la cellule de ciblage de la brigade des douanes à l'aéroport de Lyon-Saint-Exupéry identifie 9 passagers présentant des profils suspects. Ces voyageurs de nationalité ukrainienne ou arménienne ont pour certains des antécédents douaniers et enregistrent tous des bagages pesant environ 50 kilogrammes. Ils ont tous prévu de voyager sur le vol Erevan-Roissy avec pour destination finale Strasbourg via Marseille (3 personnes), Montpellier (3 personnes), Naples via Rome (1 personne) et Pau via Lyon (2 personnes). Les agents des douanes suivent en temps réel le trajet des passeurs et préviennent les autres brigades concernées. Deux voyageurs sont contrôlés à Lyon Saint-Exupéry en possession de 335 cartouches de cigarettes. Six autres passagers sont contrôlés à Roissy et 1 136 cartouches de cigarettes interceptées dans leurs bagages. Les Parquets de Bobigny et de Lyon ont été informés. Les autorités italiennes sont parallèlement informées de l'arrivée du dernier passeur à Naples.

Gérald Darmanin a déclaré : « *Je félicite les services douaniers qui ont une fois de plus prouvé leur mobilisation contre les trafics de tabac sur l'ensemble du territoire. Un excellent*



*travail de ciblage et de coordination entre les différentes brigades concernées a permis d'identifier et de mettre à mal plusieurs filières de contrebande. Je constate que dans ces différentes affaires, les trafics de tabacs présentent les mêmes caractéristiques que les trafics de stupéfiants. Je rappelle que nous ne laisserons pas ces réseaux criminels opérer impunément en France et que seuls les débitants de tabac sont autorisés à vendre du tabac sous le contrôle de la douane. »*

### [POUR ALLER PLUS LOIN](#)

**L'album photos** : <https://www.flickr.com/photos/douanefrance/sets/72157712911177117/>

*Crédit images : Douane française*

**Contact presse :**

Cabinet de Gérald DARMANIN  
Douane

01 53 18 45 03  
01 57 53 41 03

[presse.macp@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:presse.macp@cabinets.finances.gouv.fr)  
[presse@douane.finances.gouv.fr](mailto:presse@douane.finances.gouv.fr)